

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [10]

Artikel: Pas de champagne forcé pour les hôtesses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PAS DE CHAMPAGNE FORCE POUR LES HOTESSES

PETITION

— Adressée aux organisations professionnelles signataires de la convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés, entrée en vigueur le 1er juillet 1984, soit :

- la Société suisse des hôteliers, à Berne ;
 - la Fédération suisse des cafetiers, restaurants et hôteliers, à Zurich ;
 - la Fédération suisse des établissements sans alcool, à Zurich ;
 - et l'Union Helvétia, société centrale suisse des employés d'hôtel et c.

Une copie de cette pétition est envoyée aux Départements cantonaux de la Suisse romande chargés de la surveillance des débits de boissons, afin qu'ils apportent les modifications nécessaires à la réglementation cantonale en la matière.

PREAMBLE

Dans les bars à champagne, dans certains cabarets-dancings ainsi que dans d'autres débits de boissons des hôtesses ou entraîneuses sont engagées. Leur fonction principale est d'une part d'entraîner le client à boire et d'autre part de se faire offrir, par lui, du champagne pour lequel elles reçoivent du tenancier une prime par bouteille, généralement appelée « bouchon ». Ces jeunes femmes sont ainsi amenées à boire régulièrement des quantités considérables de champagne, ce qui est nuisible à leur santé.

Cette situation qui existe à Genève s'étend dans d'autres cantons et constitue un grave danger pour la santé des hôtes-ses.

C'EST POURQUOI

les personnes dont les noms figurent ci-dessous demandent que l'avenant suivant soit ajouté à la convention collective nationale de travail pour les hôtels restaurants et cafés :

« Le tenantier de bar ou de tout autre débit de boissons n'a pas le droit d'obliger ni d'encourager son personnel, en particulier les hôtesses, à consommer des boissons alcooliques, notamment du champagne, pendant les heures de travail, même si ces boissons alcooliques sont offertes par le client ».

Toutes les personnes qui sont d'accord avec ce texte peuvent signer cette pétition quel que soit leur domicile ou leur nationalité.

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge/Genève.
D'autres exemplaires de cette pétition peuvent être demandés à cette adresse.